

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt cinq, le dix huit décembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames HERITIER, CHEINEY, Messieurs BIGOT, BERNARD, COULOUMY, Adjoints au maire, Mesdames MARSADIE, MARTIN GAUTIE, PEREIRA DOS REIS, RECCHIA, ROLLET, Messieurs BOUSQUET, DUBAL, FOURNIER, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. DECHELETTE a donné pouvoir à M. VILLAÇA
Mme SANTIN a donné pouvoir à M. BIGOT
Mme VERITE a donné pouvoir à M. COULOUMY

Absents excusés : Mesdames BARDOT, CAMUZAT, HELMER et Monsieur LORNE

A l'unanimité, Monsieur Joël BIGOT a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 a été approuvé, à l'unanimité.

I- AFFAIRES GENERALES

1) Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle des commerces sur la commune de Servon

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 12 le nombre de « dimanches du Maire » pour l'année 2026. La liste de ces dimanches sera arrêtée par le Maire.

2) Modification du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs et de la restauration scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications apportées au règlement intérieur de la restauration scolaire et des accueils de loisirs.

II – FINANCES

3) Autorisation au maire pour le mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 du budget commune et assainissement

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les comptes 20- 21 et 23 du budget de la commune et sur les comptes 20 et 23 du budget assainissement.

4) Accueils de loisirs – fixation de la participation familiale au séjour du mois de février 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour le séjour organisé du 28 février 2026 au 7 mars 2026, comme suit :

Tranche	Quotient CAF minimum	Quotient CAF maximum	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1	0	500	292,00 €	262,00 €	236,00 €
2	501	1 000	365,00 €	328,00 €	295,00 €
3	1 001	1 500	405,00 €	365,00 €	328,00 €
4	1 501	2 000	450,00 €	405,00 €	365,00 €
5	2 001	2 500	495,00 €	446,00 €	401,00 €
6	2 501	3 000	545,00 €	490,00 €	441,00 €
Hors tranche	3 001		599,00 €	539,00 €	485,00 €
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	900,00 €	900,00 €	900,00 €

5) Accueils de loisirs – fixation de la participation familiale au séjour du mois d'avril 2026

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs pour le séjour organisé du 20 avril 2026 au 24 avril 2026, comme suit :

Tranche	Quotient CAF minimum	Quotient CAF maximum	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1	0	500	153,00 €	138,00 €	124,00 €
2	501	1 000	191,00 €	172,00 €	155,00 €
3	1 001	1 500	212,00 €	191,00 €	172,00 €
4	1 501	2 000	236,00 €	212,00 €	191,00 €
5	2 001	2 500	260,00 €	234,00 €	210,00 €
6	2 501	3 000	286,00 €	257,00 €	231,00 €
Hors tranche	3 001		314,00 €	283,00 €	254,00 €
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	472,00 €	472,00 €	472,00 €
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	844,00	844,00	844,00

6) Manifestation du 13 février 2026 – autorisation au maire pour la signature d'un contrat et fixation des tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'entreprise « la Fourchette Suisse Productions » pour la manifestation du 13 février 2026 et fixe le droit d'entrée à 20 euros par personne pour les plus de 18 ans et à 10 € pour les moins de 18 ans et les étudiants.

7) Vente du bien communal sis 35 rue de la République

A l'unanimité, le conseil municipal décide la vente du bien situé 35 rue de la République par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Monsieur le Maire est autorisé à signer un mandat avec l'agence Century 21 Concept Immobilier.

Suite à la demande de Monsieur RALLIERE, M. COULOUMY fait un historique sur ce dossier.

M DUBAL fait remarquer qu'il était prévu 4 parcelles sur cette propriété, à ce jour, il est proposé 3 lots. M. DUBAL souhaite que le mandat de vente ne soit pas signé avant le 15 janvier 2026.

Monsieur COULOUMY répond qu'il n'y a pas de problème pour attendre mi-janvier, voire février pour signer le mandat, puisqu'il faut faire intervenir un géomètre.

8) Détermination des Redevances d'Occupation du Domaine Public permanente et d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les plafonds prévus par la réglementation en vigueur pour le calcul et la revalorisation des RODP permanente et provisoire.

9) Création d'un groupe scolaire primaire et d'une salle associative – demande de toute subvention de l'ETAT

Par 16 voix pour, 2 abstentions (Mme RECCHIA et M. DUBAL), le conseil municipal prend acte de la nécessité de créer une nouvelle école élémentaire sur le site de l'ancien siège administratif de la société « Weber et Broutin », pour un montant de 8.614.692 € et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'ETAT au taux le plus élevé pour ce genre d'opération.

M.RALLIERE souligne que le plan de réalisation mentionne un prêt de 5.900.000 euros.

M. COULOUMY confirme et précise que c'est un montant théorique pour cette demande, que l'opération ne se fera que si nous obtenons davantage de subventions.

M. DUBAL souligne qu'il n'y a pas de budget de fonctionnement.

M. COULOUMY répond que les coûts de fonctionnement ont été calculés mais pour ce qui concerne le personnel, c'est plus difficile puisqu'il y aura un transfert de charges partiel entre la première et la seconde école.

Mme MARTIN GAUTIE demande comment seront accueillis les enfants à venir si le projet aboutit que dans 3 ou 4 ans.

M. COULOUMY explique qu'il s'agit de désengorger l'école actuelle et de permettre la création d'une autre classe.

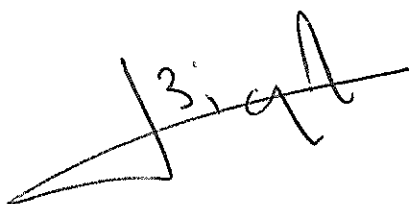
M. COULOUMY s'adresse à M. DUBAL pour lui demander par deux fois s'il est bien sûr de ne pas voter pour cette demande de subvention, puisqu'il s'agit d'obtenir de l'argent pour la commune. M. DUBAL confirme.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Renouvellement des contrats entretien chaufferies école et mairie
- Contrat entretien VMC salle polyvalente et Dojo
- Avenant au contrat d'entretien des locaux communaux
- Transfert de crédits sur le budget de la commune
- Contrat de maintenance des logiciels comptabilité – paie et élections
- Contrat de prêt
- Convention de branchement sur le réseau d'eau communal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53

Le secrétaire de séance
Joël BIGOT



Le Maire
Marcel VILLAÇA

